

Les Prestations

Option Tulipe Blanche

La gamme Tulipe est construite afin de vous proposer la complémentaire santé qui vous correspond. Selon vos besoins et votre budget, vous pouvez opter uniquement pour la base **Mocen** ou bien y ajouter une option **Tulipe** afin de profiter de garanties encore plus performantes.

Vous avez toute liberté de changer la formule qui vous convient et ce, à tout moment de la durée de vie du contrat unissant votre structure à notre mutuelle.

Si vous avez besoin que l'on vous accompagne pour déterminer la formule la plus adaptée ou que vous ayez une quelconque question concernant la gamme **Tulipe**, n'hésitez pas à nous contacter au **01 42 36 71 42**.

% exprimés sur la base des remboursements du régime général de la Sécurité sociale Les taux exprimés incluent la part Sécurité sociale	Base MOCEN	Option Tulipe Blanche	Limites et conditions de versement
FRAIS COURANT	100 %	-	Inclus l'ensemble des honoraires médicaux et auxiliaires médicaux
HONORAIRES MEDICAUX	100 %	-	
HONORAIRES CHIRURGICAUX	100 %	-	
FRAIS ANNEXES (transport, indemnités de déplacement, majoration nuit et dimanche),	100 %	-	
IMAGERIE MEDICALE et ANALYSES LABORATOIRES	100 %	-	
PHARMACIE	-	15 €	Forfait par séance, 5 séances par année civile
MEDECINES DOLUDES (Ostéopathie, homéopathie, chiropracteur, acupuncture)	-	-	
HOSPITALISATION	illimité	-	Sauf en psychiatrie : 30 jours par année civile
FORFAIT JOURNALIER	-	-	
CHAMBRE PARTICULIERE	-	-	
FRAIS D'ACCOMPAGNANT	-	-	
MATERNITE	-	100 €	Versement conditionné à l'adhésion de l'enfant à la mutuelle
FRAIS DE MATERNITE OU D'ADOPTION	-	-	
DENTAIRE	100 %	-	
SOINS	100 %	+50 %	Dans la limite de 2000 euros par an civile à partir de la pose de la première prothèse
PROTHESES	-	-	
IMPLANTOLOGIE	100 %	-	
ORTHODONTIE	-	-	
OPTIQUE	100 %	+50 %	1 forfait par année civile
LENTILLES OU VERRES DE CONTACT	100 %	+50 €	1 forfait par année civile
MONTURE	100 %	+50 €	1 forfait par année civile
VERRES SIMPLES	100 %	+50 €	1 forfait par année civile
VERRES PROGRESSIFS	100 %	+100 €	1 forfait par année civile
CHIRURGIE REFRACTIVE	-	100 €	1 forfait par œil et par année civile
PROTHESES	100 %	+100 €	Par appareil et par année civile
AUDIO-PROTHESE	100 %	+100 €	1 forfait par année civile sous réserve de prise en charge par le régime obligatoire
APPAREILLAGE	-	-	

Exemples de remboursements

Option Tulipe Blanche (dans le cadre du parcours de soins)**

Ex. 1

Généraliste

La base de remboursement de la Sécurité sociale est de : 23 €

**Remboursement Sécurité sociale
+ Mocen**
Dans la limite des dépenses engagées et jusqu'à

Option
Tulipe Blanche

23 €*

Ex. 2

Spécialiste (hors majoration)

La base de remboursement de la Sécurité sociale est de : 23 €

**Remboursement Sécurité sociale
+ Mocen**
Dans la limite des dépenses engagées et jusqu'à

Option
Tulipe Blanche

23 €*

Ex. 3

Optique

**Pour une monture avec des verres progressifs
Remboursement Sécurité sociale
+ Mocen**

Dans la limite des dépenses engagées et jusqu'à

Option
Tulipe Blanche
100 % du tarif
Sécurité sociale

+ forfait annuel 150 €

Ex. 4

Hospitalisation

Aucune prise en charge de la Sécurité sociale

(prix du forfait 18 € / jour en médecine générale et 13,50 € / jour en psychiatrie)

Remboursement Mocen

Option
Tulipe Blanche

Illimité sauf 30 jours
en psychiatrie

Ex. 5

Dentaire

La base de remboursement de la Sécurité sociale est de 107,50 €
pour une prothèse de type SPR 50

**Remboursement Sécurité sociale
+ Mocen**
Dans la limite des dépenses engagées et jusqu'à

Option
Tulipe Blanche

161,25 €

Ex. 6

Orthodontie

La base de remboursement de la Sécurité sociale est de : 193,50 € / semestre

**Remboursement Sécurité sociale
+ Mocen**
Dans la limite des dépenses engagées et jusqu'à

Option
Tulipe Blanche

290,25 €

Ex. 7

Audio-Prothèse

La base de remboursement de la Sécurité sociale est de : 199,71 €

**Remboursement Sécurité sociale
+ Mocen**
Dans la limite des dépenses engagées et jusqu'à
(forfait par année civile et par appareil)

Option
Tulipe Blanche

100 % du tarif
Sécurité sociale
+ 100 €